

TARIFS DES ACTES ET CONSULTATIONS MEDICAUX : VOTRE CENTRE VOUS INFORME

Votre centre de santé KERSANTE est conventionné et relève de la tarification réglementée (« secteur 1 »)

Ces tarifs ne peuvent être dépassés, sauf en cas d'exigence exceptionnelle de votre part concernant l'horaire ou le lieu des actes pratiqués, ou en cas de non-respect du parcours de soins.

Dans le cas où un acte ne serait pas pris en charge (actes hors nomenclature), son tarif ferait l'objet d'une information préalable.

TARIFS DES ACTES ET CONSULTATIONS LES PLUS COURANTS, applicables au 01 Novembre 2023 (dans le cadre du parcours coordonné – médecin traitant déclaré)

	TARIF	PRISE EN CHARGE ASSURANCE MALADIE REGIME OBLIGATOIRE	PART PATIENT OU COMPLEMENTAIRE SANTE
CONSULTATION	26,50 €	18,55 €	7,95 €
CONSULTATION COORDONNEE	31,50 €	22,05 €	9,45 €
Consultation – Enfant de moins de 6 ans	31,50 €	22,05 €	9,45 €
Examen obligatoire du nourrisson (8 jours – 9 mois – 24 mois)	47,50 €	47,50 €	0,00 €
Consultation avec ECG	40,76 €	28,53 €	12,23 €
Consultation avec frottis cervico-vaginal	38,96 €	27,27 €	11,69 €